



COMITÉ
SUR LES ESPÈCES
EN PÉRIL
DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

RAPPORT ANNUEL
2014-2015



RAPPORT ANNUEL

En vertu du paragraphe 23(1) de la *Loi sur les espèces en péril (TNO)*, le Comité sur les espèces en péril doit présenter un rapport annuel à la Conférence des autorités de gestion au plus tard le 1^{er} juillet de chaque année. Le présent rapport annuel vise l'exercice se terminant le 31 mars 2015.

LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL (TNO)

La *Loi sur les espèces en péril (TNO)* [la loi] fournit un processus pour identifier, protéger et rétablir les espèces en péril aux Territoires du Nord-Ouest (TNO). La Loi s'applique à toute espèce sauvage animale, végétale ou autre qui est gérée par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. En outre, elle s'applique dans la majorité des régions des TNO, tant sur les terres publiques que sur les terres privées, y compris les terres privées visées par un accord de revendications territoriales.

Caribou de la toundra – référence photographique : Rob Gau, MERN



Empreintes de grizzly – référence photographique : Rob Gau, MERN

COMITÉ SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL

Le Comité sur les espèces en péril (le Comité) a été établi en vertu de la Loi. Il s'agit d'un comité d'experts indépendant chargé d'évaluer la situation biologique des espèces en péril aux TNO.

Les évaluations de la situation des espèces sont effectuées au niveau territorial, et leurs résultats peuvent différer des évaluations effectuées au niveau national. Les évaluations sont fondées sur les rapports de situation des espèces, qui renferment les meilleures connaissances traditionnelles des Autochtones, et les meilleures connaissances communautaires et scientifiques disponibles sur l'espèce. Le Comité doit employer des critères biologiques objectifs dans ses évaluations et ne tient pas compte des facteurs socioéconomiques.

Le Comité se base sur le résultat des évaluations pour formuler des recommandations sur l'inscription d'une espèce à la liste des espèces en péril. Les catégories d'évaluation pour l'inscription légale des espèces en péril sont « disparue », « disparue du Canada », « en voie de disparition », « menacée » et « préoccupante ». On peut aussi identifier les espèces comme étant « non en péril » ou « données insuffisantes ». Le Comité identifie les menaces et les influences positives pour les espèces et leurs habitats, et peut formuler des recommandations sur les mesures de conservation pour les espèces en péril.

Le Comité présente ses recommandations à la Conférence des autorités de gestion, un regroupement de conseils et de gouvernements qui se partagent la responsabilité de la conservation et du rétablissement des espèces en péril aux TNO. La Conférence des autorités de gestion comprend le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, le gouvernement t̄łch̄q, le gouvernement du Canada et des conseils de cogestion de la faune établis en vertu des accords de revendications territoriales et des ententes sur l'autonomie gouvernementale.



MEMBRES DU COMITÉ

Les membres du Comité sur les espèces en péril sont nommés par le gouvernement fédéral et par les quatre conseils de cogestion de la faune établis en vertu des accords de revendications territoriales et des ententes sur l'autonomie gouvernementale. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, représenté par le ministre de l'Environnement et des Ressources naturelles, nomme les autres membres. Les nominations sont d'une durée maximale de cinq ans.

Les membres du Comité doivent avoir une expertise approfondie des espèces, des habitats, des écosystèmes du Nord ou de la conservation. Les membres agissent de façon indépendante et non à titre de représentant de leurs organes de nomination.

Membres du Comité

- **Président** : M. James Firth
- **Présidente suppléante** : M^{me} Suzanne Carrière
- M. Arthur Beck
- M^{me} Joanna Wilson
- M. Leon Andrew
- M. Moise Rabesca
- M. Nicholas (Nic) Larter

Suppléants

- M. Boyan Tracz
- M. Daniel Beck
- M^{me} Deborah Simmons
- M^{me} Cindy Allen

Vous trouverez les biographies des membres et des suppléants au www.nwt-species-at-risk.ca.

PROGRÈS DU COMITÉ, DU 1^{er} AVRIL 2014 AU 31 MARS 2015

Le Comité sur les espèces en péril a publié, en décembre 2014, les résultats des évaluations de 2014. Il s'agit de la troisième année où des évaluations sont effectuées depuis l'entrée en vigueur de la Loi en 2010. Les espèces évaluées en 2014 sont le carcajou (non en péril) et le crapaud de l'Ouest (menacée).

La Conférence des autorités de gestion doit décider si elle ajoutera le crapaud de l'Ouest à la liste des espèces en péril des TNO d'ici le 12 décembre 2015.

Le Comité sur les espèces en péril a tenu quatre réunions en 2014-2015, et a continué d'élaborer des rapports de situation pour le bison des bois, qui doit être évalué en 2015, et pour le caribou de la toundra, le grizzli et la chauve-souris (la sérotine brune, le vespertilion brun, le vespertilion à longues oreilles, le vespertilion à longues pattes et le vespertilion nordique), qui doivent être évalués en 2016.

Le Comité n'a reçu aucun renvoi ni aucune demande d'espèces à évaluer en vertu du paragraphe 26(1) ou de l'article 27 de la Loi. Le Comité a dressé un calendrier d'évaluation énumérant les espèces à évaluer de 2015 à 2020, lequel a été approuvé par la Conférence des autorités de gestion. Le calendrier des évaluations sera révisé chaque année.

Tous les documents du Comité sur les espèces en péril, y compris les rapports de situation et les évaluations des espèces, sont disponibles sur le site Web sur les espèces en péril des TNO au www.nwt-species-at-risk.ca.



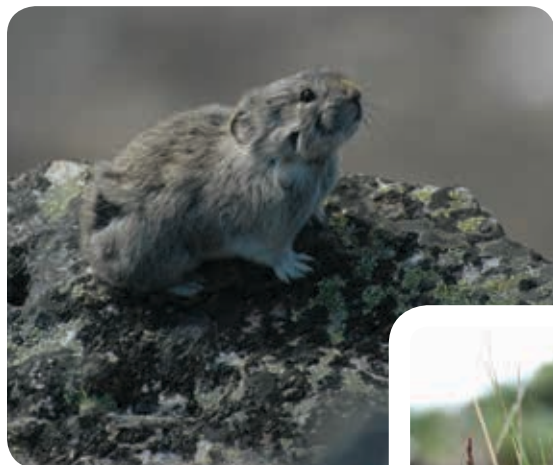
Sérotine brune – référence photographique : Cori Lausen



Falcon pèlerin – référence photographique : Gordon Court

REGISTRE DES ÉVALUATIONS D'ESPÈCES

ESPÈCE	RÉSULTAT	DATE DE L'ÉVALUATION
Caribou de Peary	Menacée	Décembre 2012
Caribou boréal	Menacée	Décembre 2012
Braya poilu	Menacée	Décembre 2012
Ours polaire	Préoccupante	Décembre 2012
Caribou de Dolphin et Union	Préoccupante	Décembre 2013
Grenouille léopard	Menacée	Décembre 2013
Carcajou	Pas en péril	Décembre 2014
Crapaud de l'Ouest	Menacée	Décembre 2014



Pika à collier
Référence photographique : Doug Tate



Zigadène élégant de l'île Banks
Référence photographique : Roger D. Bull

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Le Comité sur les espèces en péril reçoit l'ensemble de son soutien administratif et financier du ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Les avis de contrats liés à l'élaboration des rapports de situation des espèces sont publiés au www.contractregistry.nt.ca.

CALENDRIER DES ÉVALUATIONS DE 2015 À 2020

(À JOUR AU 19 JUIN 2015)

Décembre 2015	Bison des bois (<i>Bison bison athabascaae</i>)
Décembre 2016	Caribou de la toundra (sauf la population de Dolphin et Union) (<i>Rangifer tarandus groenlandicus</i>)
	Grizzli (<i>Ursus arctos</i>)
	Vespertilion brun (<i>Myotis lucifugus</i>)*
	Vespertilion nordique (chauve-souris) (<i>Myotis septentrionalis</i>)*
	Vespertilion à longues oreilles (chauve-souris) (<i>Myotis evotis</i>)*
	Vespertilion à longues pattes (chauve-souris) (<i>Myotis volans</i>)*
	Sérotine brune (<i>Eptesicus fuscus</i>)*
* Les cinq espèces de chauves-souris seront rassemblées en un seul rapport de situation, mais évaluées séparément.	
Décembre 2017	Zigadène élégant de l'île Banks (plante) (<i>Puccinellia banksiensis</i>)*
	Pâturin des sables (plante) (<i>Poa ammophila</i>)*
	Mertensie de Drummond (plante) (<i>Mertensia drummondii</i>)*
	Bourdon terricole (<i>Bombus terricola</i>)*
	Bourdon de l'Ouest (<i>Bombus occidentalis</i>)*
	Psithyre bohémien (<i>Bombus bohemicus</i>)*
	* Les trois espèces de bourdons et les trois espèces de plantes seront rassemblées en un seul rapport de situation, mais évaluées séparément.
Décembre 2018	Pika à collier (<i>Ochotona collaris</i>)
	Caribou des bois (population des montagnes du Nord) (<i>Rangifer tarandus caribou</i>)
Décembre 2019	Pélican d'Amérique (<i>Pelecanus erythrorhynchos</i>)
	Couleuvre rayée (<i>Thamnophis sirtalis</i>)
Décembre 2020	Faucon pèlerin (pop. anatum-tundrius) (<i>Falco peregrinus</i>)
	Quiscale rouilleux (<i>Euphagus carolinus</i>)
	Hibou des marais (<i>Asio flammeus</i>)

*Le calendrier des évaluations peut faire l'objet d'un examen annuel et de modifications.

COORDONNÉES

Pour de plus amples renseignements au sujet du Comité sur les espèces en péril et de ses activités, veuillez consulter le www.nwt-species-at-risk.ca ou communiquer avec le :

Secrétariat des espèces en péril
a/s du ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles
Centre Scotia, 6^e étage
C. P. 1320
Yellowknife, NT X1A 2L9
Sans frais : 1-855-783-4301
Télécopieur : 867-873-0293
Courriel : SARA@gov.nt.ca

Le tout respectueusement soumis,



James Firth, président
Comité sur les espèces en péril

COMITÉ
SUR LES ESPÈCES
EN PÉRIL
DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Photo en couverture :
Bourdon de l'Ouest – référence photographique : Alistair Fraser